

Notice CAP ELECTRICIEN

Merci de vous référer au référentiel d'examen, disponible sur le site :
https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_electricien.html

STAGES

Les candidats individuels n'ont pas de stage obligatoire à réaliser.

OPTIONS

Il n'y a pas d'option « industriel » ou « habitat » à choisir lors de l'inscription.
Le sujet des épreuves est mixte, mais à dominante de l'un ou l'autre des deux secteurs.

INSCRIPTION DEFINITIVE

L'inscription sur cyclade n'est validée qu'une fois les pièces justificatives envoyées par courrier postal au rectorat **avant la date limite d'envoi** :

- 1 Confirmation d'inscription (recto et verso) **signée**
- 2 Copie d'une pièce d'identité (une pièce d'identité **en cours de validée** est nécessaire le jour des épreuves)
- 3 Copie des diplômes déjà obtenus
- 4 Copie de l'attestation de participation à la JDC **pour les candidats français de moins de 25 ans**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS HORS DELAI ENTRAINERA L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

BENEFICE DE NOTES

Les candidats ayant validées ou ou plusieurs épreuves pratiques lors d'une session précédente peuvent conserver leur bénéfice de note sous certaines conditions. Les trois épreuves pratiques étant liées, les candidats seront surement obligés de repasser l'EP1 ou l'EP2 afin de pouvoir présenter l'EP3.
Si vous êtes dans ce cas merci de contacter le gestionnaire.

AFFECTATION DANS LES CENTRES

Aucun changement ne sera effectué. L'affectation se fait en fonction :

- de l'établissement d'inscription renseigné (= grande ville la plus proche de chez vous)
exemple : candidat individuel Chambéry, Valence...
- de la place dans les centres

Si vous étiez scolarisé l'an dernier dans un établissement (lycée ou CFA), merci de nous le signaler lors de l'envoi de votre dossier d'inscription afin que vous soyez affecté dans un autre centre.

CONVOCAION :

Elle sera mise à disposition via cyclade mi/fin avril. Aucune convocation papier ne sera envoyée. Un mail vous avertira de la mise à disposition.